

## BULLETIN D'INSCRIPTION

# Typologie Jungienne : Approfondir et intégrer les fonctions

<b>PARTICIPANT</b>		
Nom .....	Prénom .....	
Société .....	Fonction .....	
Adresse .....		
.....		
Tel .....	Mobile .....	E-mail.....
Certification <input type="checkbox"/> MBTI, <input type="checkbox"/> CCTI, <input type="checkbox"/> Golden, <input type="checkbox"/> TMS le ..... par .....		
<b>ORGANISME PAYEUR</b>		
Société ou Organisme .....		
Adresse .....		
.....		
Tel .....		
Mobile .....		

Je m'inscris au Séminaire de formation:

### Typologie Jungienne : Approfondir et intégrer les fonctions

- 3 jours, du mardi 25 au jeudi 27 février 2020 à Voiron (proximité de Grenoble)

J'ai bien pris connaissance des conditions générales de vente indiquées au verso.

Montant du règlement

- tarif : 900,00 € HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI) ⇒ Total: 900,00 €

*Ce prix inclut la salle, les pauses et les fournitures pédagogiques. Il n'inclut pas les repas.*

Je joins un acompte de 250,00 € et je réglerai le solde huit jours avant le début du séminaire

- Virement (Code IBAN : Caisse d'Epargne des Alpes - FR76 1382 5002 0008 7709 7431 541)  
 Chèque à l'ordre d'HOXIXOH BIC/SWIFT: CEPAFRPP382

Fait à ..... le .....

Signature (\*):

Cachet de l'entreprise :

Pour valider votre inscription, merci de retourner ce bulletin et l'acompte à l'adresse ci-dessous.

## Conditions générales de vente des formations

### Article 1 : Inscriptions

L'inscription à la formation n'est définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant ttc de la formation. Pour les particuliers, le chèque doit être envoyé après le délai légal de rétractation de 10 jours.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée, une fois le dossier complet. Toute inscription reçue alors qu'un séminaire a déjà atteint le nombre maximum de participants peut être, selon le souhait de l'intéressé, soit reportée à une date ultérieure, soit mise sur liste d'attente.

Sur demande, nous vous ferons parvenir une convention de formation et, en fin de formation, une attestation de présence.

### Article 2 : Prix

Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la réservation. Nos prix comprennent les frais de stage, de documentation et les repas pris sur place. Les frais d'hébergement ne sont pas compris. Une facture est établie dès réception de votre acompte. Est considérée comme "particulier" la personne qui assume les frais de formation sur son budget personnel.

Le solde restant dû doit nous parvenir au plus tard 8 jours avant le séminaire.

### Article 3 : Annulation et report

**En cas d'annulation** d'une inscription par **HOXIXOH**, pour quelque cause que ce soit, les participants préalablement inscrits seront prévenus, si possible, 8 jours avant le début du stage concerné. Dans ce cas les sommes déjà versées pourront être, selon votre choix, reportées pour une session ultérieure ou bien remboursées.

**En cas de dédit** de votre fait, votre annulation doit nous parvenir par écrit au minimum 15 jours avant le début du séminaire. En-deçà de ce délai, le séminaire est dû dans sa totalité. Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Si le participant ne se présente pas à la session de formation, la facture sera établie et devra être payée comme s'il avait assisté à cette session.

**En cas de report d'inscription** à une date ultérieure moins de 15 jours avant le début du séminaire, l'acompte tient lieu d'indemnité de report et le nouveau séminaire est dû dans sa totalité.

### Article 4 : Formation

Les conditions d'accès aux formations sont précisées dans la fiche de présentation.

Les sessions de formation ne pourront avoir lieu que dans la mesure où 60 % de l'effectif des participants prévus à une séance de formation seront atteints trois semaines avant le début du stage. Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, la session de formation sera reportée, à une date ultérieure et les participants seront informés dans les conditions prévues à l'article 3.

### Article 5 : Copyright

L'ensemble des documents remis par **HOXIXOH** au cours des formations peuvent constituer des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable de **HOXIXOH**. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

### Article 6 : Litiges

Tout règlement non effectué dans les délais prévus, se verra confié à un service de recouvrement. Le montant sera majoré des intérêts légaux de retard et des frais de recouvrement (15%).

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des conditions générales, les parties conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Grenoble sera le seul compétent.